

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 27 SEPTEMBRE 2019

N° 2019-07-03

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 18 Exprimées par pouvoirs : 12 Total (mini 19) : 30
Quorum atteint

Délégués présents(es)

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur**

(porteuse de 2 voix)

Jacqueline BOUYAC

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Marlène MOURIER à Philippe CAHN, Marcel BAGARD à Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Valery LIOTAUD à Marie-Pierre MONIER, Christelle RUYSSCHAERT à Pascale ROCHAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Marc GUERIN, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Animation du site Natura 2000 ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues » - Année 2020 : budget prévisionnel et plan de financement

Le Président expose,

En 2020, l'animation du site Natura 2000 ZPS 'Baronnies – Gorges de l'Eygues » va se poursuivre. Les actions inscrites au Document d'Objectifs du site Natura 2000 seront déclinées. Les suivis réalisés permettent d'alimenter le contenu de diverses actions de sensibilisation des usagers du territoire, les porteurs de projets ou les gestionnaires d'espaces naturels. La construction des partenariats habituels est au programme.

En 2020, cette animation s'articulera avec la démarche de rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201689 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues », inscrit à la Directive Habitats. Ce temps d'action a fait l'objet d'une demande de subvention séparée.

En parallèle de l'animation en lien avec Natura 2000, deux projets sur des thématiques fortement imbriquées sont prévus :

- la finalisation de l'évaluation visant à quantifier les retombées économiques générées par les vautours réintroduits,
- le projet d'amélioration des connaissances et de soutien alimentaire au Vautour percnoptère, dans le cadre d'une action en Inter-Parc PACA, co-financée par l'Agence Française pour la Biodiversité

Pour le suivi des espèces remarquables et emblématiques, la contrepartie du Parc auprès de ses partenaires se fera via la réponse à des appels à projets dont le cadre n'est pas encore connu à ce jour. Ces suivis permettront de préciser les tendances d'évolution et renseigneront les porteurs de projets afin qu'ils disposent de connaissances actualisées.

Pour la poursuite de l'animation du site Natura 2000 ZPS 'Baronnies – Gorges de l'Eygues », il est proposé de mobiliser la mesure 7.63 pour appeler des crédits de l'Etat (MTES) et de l'Union Européenne (FEADER) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC
Animateur du site Natura 2000 salaire et charges (1 386 heures)	34 519,74 €	Etat (MTES) et FEADER Type d'Opération 7.63N du PDR de la région Rhône-Alpes	39 989,70 €
Frais de déplacement	292,00 €		
Coûts indirects	5 177,96 €		
Total	39 989,70 €	Total	39 989,70 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical :

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le plan de financement proposé pour cette action.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS